

Compte rendu du CSAD02 du lundi 08 juillet 2024.

Lecture des Déclarations Liminaires (celle du Sgen CFDT est en pièce jointe).

Présentation de l'expérimentation des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité). Ils concerneront les élèves à besoin éducatifs particuliers (donc pas uniquement les élèves porteurs de handicap). L'idée est d'avoir un meilleur maillage dans le département et d'être plus réactif pour apporter de l'aide à ces élèves. Il y aura 24 équipes sur tout le département composées d'un coordonnateur PAS déchargé à plein temps (personnel Education Nationale et/ou Educateur Spé), d'un coordonnateur gestionnaire des AESH et d'un.e AESH référent.e. Pour l'instant 1 seul poste sur Château Thierry n'est pas pourvu.

L'objectif est de trouver des solutions rapides en terme d'aménagements pédagogiques, d'accessibilité à du matériel adapté, de coéducation et d'aides aux équipes de terrain. L'équipe PAS pourra par exemple solliciter l'EMAS pour intervenir auprès des enseignants rapidement. Un protocole de Saisine sera mis en place. Les interventions se feront dans le laps de temps d'une seule période scolaire.

Il s'agit d'une expérimentation donc des ajustements se feront au fur et à mesure.

Une vigilance particulière sera portée sur les conditions de travail des AESH qui ne devront pas pâtir de cette nouvelle organisation.

30 % des coordonnateurs PAS recrutés ne sont pas spécialisés mais l'objectif est qu'ils obtiennent cette spécialisation par VEP (Validation de l'Expérience Professionnelle) notamment.

L'expérimentation est censée faciliter la sollicitation d'ergothérapeutes, d'orthophonistes ...etc. En tant que département expérimentateur, l'Aisne se verra allouer des moyens financiers supplémentaires, pour l'achat de matériels adaptés entr'autres.

Bilan ressources humaines :

7 demandes de CPF ont été formulées et 6 ont été acceptées.

5 demandes de rupture conventionnelle et 3 acceptées.

3 maintiens dans des postes adaptés, 3 sorties et 5 entrées.

Il y aura 78 FS issus de la liste principale du concours et 20 ont été recrutés sur la liste complémentaire. De plus, 12 FS ont été prolongés ce qui porte le nombre total de FS à 110 pour la rentrée. Il y aura également 21 M2 alternants.

Sur 26 demandes d'EXEAT, seules 4 ont été accordées.

Sur 728 candidats au mouvement intra, 38 % des 351 PE qui ont obtenu satisfaction ont eu leur vœu numéro 1 (il faut traduire par 62 % des 351 ont eu un de leur vœu MOB).

160 n'ont pas eu de poste à l'issue du mouvement et à l'heure d'aujourd'hui 20 restent sans affectation.

Dernières mesures de carte scolaire :

Dans le 1^{er} degré :

Il y aura comptage à Grugies à la rentrée pour ouvrir éventuellement un poste.

Ouverture à Pernant.

Ouverture à l'école de Fontenoy.

Suspension de la fermeture à Aubryet Desjardins à Saint Quentin

Octroi d'une décharge totale pour la direction de l'école de Belleu.

Ouverture 1 poste Conseiller Pédagogique de Circonscription IEN HIRSON

Ouverture 2 postes Titulaires Remplaçants de Proximité - Circonscription Château-Thierry

Ouverture postes Décharges Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs :

0,33 poste Ecole maternelle Louise Macault de Laon

0,33 poste Ecole primaire d'application Eugène Corrette de Saint-Quentin

0,33 poste Ecole élémentaire Léo Lagrange de Villers-Cotterêts

Fermeture poste Décharge Professeur des Ecoles Maître Formateur :
0,50 poste Ecole primaire d'application Eugène Corrette de Saint-Quentin
Ouverture 0,5 poste Chef de projet Cité Educative LAON Charlemagne
Fermeture 1 poste classe à l'école de ROZET-SAINT-ALBIN (fermeture école)
Transfert 1 poste classe de l'école d'AUBIGNY-AUX-KAISNES (fermeture école) à l'école de VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE
Ecole élémentaire SAINT-GOBAIN : la décharge de direction passe de 0,5 à 0,33
Fusion des écoles maternelle et élémentaire Ile de France de LAON :
203 élèves pour 10 classes, la décharge de direction sera de 0,5
Fusion des écoles maternelle et élémentaire Robert Schuman de SAINT-QUENTIN :
152 élèves pour 10 classes, la décharge de direction sera de 0,5

Dans le second degré :

- Collège Anne de Montmorency à FERE EN TARDENOIS : annulation de la suppression du poste de technologie

Ouvertures de divisions et E/C après ouvertures dans les collèges :

- Collège François Truffaut à CHARLY SUR MARNE en 6è ; E/C = 25,57
- Collège Charlemagne à LAON en 6è ; E/C = 21,85
- Collège Pierre de La Ramée à SAINT QUENTIN en 6è ; E/C = 23,5
- Collège Max Dussuchal à VILLERS COTTERETS en 6è ; E/C = 24,6
- Collège Pierre Sellier à LA CAPELLE en 3è ; E/C = 23,25
- Collège Colbert Quentin à LE NOUVION EN THIERACHE ; E/C = 20,75

Fermetures de division et E/C après fermetures dans les collèges :

- Collège Marthe Lefèvre à SAINT QUENTIN en 6è ; E/C = 24
- Collège La Feuillade à VIC SUR AISNE en 6è ; E/C = 25,75
- Collège François 1er à VILLERS COTTERETS en 6è ; E/C = 27,3
- Collège Henri Martin à SAINT QUENTIN en 4è ; E/C = 24,25
- Collège Jacques Prévert à MARLE en 5è ; E/C = 26

2. Pour information :

LANGUES VIVANTES :

- LV2 :

- o Collège Pierre Sellier à LA CAPELLE - Espagnol
- o Collège Colbert Quentin à LE NOUVION EN THIERACHE - Espagnol
- o Collège Josquin des Prés à BEAUREVOIR – Italien

- LANGUES ET CULTURES EUROPEENNES :

- o Collège Gérard Philipe à SOISSONS en espagnol

- SECTION INTERNATIONALE :

- o Collège François 1er à VILLERS COTTERETS – allemand

En plus : OUVERTURE d'une 5ème à Gauchy. Idem à Belleu et octroi d'heures supplémentaires à Villeneuve Saint Germain.

Toutes les OS présentes se sont abstenues.

Réponses aux questions diverses du Sgen :

*** 1535 parts d'ISAE octroyées pour le 1^{er} degré (stabilité par rapport à l'année dernière)**

*** La VAE des AESH pour devenir éducateur.trice spécialisé.e : nous aurons les modalités à la rentrée prochaine.**

*** Un contingent de services civique sera octroyé à chaque circonscription à la rentrée et les IEN les répartiront en fonction des demandes des directeurs.trices d'école.**

*** Les heures de pondération en REP+. Mme la DASEN a noté et va enquêter pour savoir comment il se fait que dans les circonscriptions de Saint Quentin, les PE ne bénéficient plus que de 12h voir 6h au lieu des 18 prévues par la loi.**

*** Enfin les couplages SEGPA (6ème / 5ème par exemple) émanent des collèges et non de la DSDEN. Cela leur permet de ne pas perdre de demi poste. Mme Carra s'interroge sur le fait de la baisse des dossiers SEGPA 6ème et de la forte augmentation en 5ème. Pas de projet de fusion SEGPA Gauchy et Marthe Lefèvre.**